

CONSEIL DES DELEGUES
Séville, 26 - 27 novembre 1997

AVANT-PROJETS DE RESOLUTIONS

- | | |
|---|---------------|
| • L'EMBLEME | CD 97/APR 4.1 |
| • LA XXVII ^e CONFERENCE INTERNATIONALE | CD 97/APR 4.2 |
| • POLITIQUE DE COMMUNICATION DU MOUVEMENT | CD 97/APR 7 |

Genève, août 1997

AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

L'EMBLÈME

Le Conseil des Délégués,

ayant à l'esprit les articles 38 et 44 de la première Convention de Genève de 1949 concernant les usages protecteur et indicatif des emblèmes,

tenant compte du fait que les emblèmes sont d'abord des signes distinctifs conventionnels et qu'il appartient aux États parties aux Conventions de Genève de prendre les mesures nécessaires pour renforcer leur force de protection,

ayant pris connaissance des problèmes auxquels les victimes et le Mouvement sont actuellement confrontés et peuvent se trouver confrontés à l'avenir en raison de la pluralité des emblèmes existants,

reconnaissant en conséquence la nécessité d'améliorer la protection des victimes de la guerre ainsi que de ceux qui leur portent secours,

conscient du fait que la croix rouge et le croissant rouge ont, de longue date, une valeur incontestable en tant qu'emblèmes protecteurs et indicatifs pour le Mouvement, et que, en outre, ces deux emblèmes sont largement connus à travers le monde et revêtent une signification profonde pour des centaines de millions de personnes,

1. *prend note* du rapport soumis par la Commission permanente et du document de travail qui lui est annexé, lequel propose des solutions possibles à la question de la pluralité des emblèmes;
2. *invite* la Commission permanente à poursuivre ses consultations avec les Sociétés nationales et les experts gouvernementaux des États parties aux Conventions de Genève afin d'évaluer toutes les solutions proposées dans le document de travail;
3. *invite enfin* la Commission permanente à présenter un rapport au prochain Conseil des Délégués, en 1999, dans le but de parvenir à terme à un accord avec les États.

AVANT-PROJET DE RÉOLUTION
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

LA XXVII^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Le Conseil des Délégués,

ayant pris connaissance du Rapport de la Commission permanente sur la XXVII^e Conférence internationale et de son annexe (*Procédure d'élection des membres élus de la Commission permanente*),

1. *approuve* l'idée de la Commission pour la Conférence telle que l'énonce le rapport et *souscrit* aux propositions résumées aux paragraphes 1 à 13 de la section 7;
2. *encourage* toutes les composantes du Mouvement à favoriser le succès de la Conférence et à engager à cette fin des ressources adéquates, tant humaines que financières et à encourager les Etats de faire de même;
3. *accepte* la sélection préliminaire des sujets de la Conférence, en notant que ceux-ci sont susceptibles d'être modifiés en fonction des événements et de l'évolution de la situation d'ici la Conférence; et
4. *demande* aux organisateurs de la Conférence d'appliquer, lors de la XXVII^e Conférence internationale, la procédure d'élection simplifiée énoncée dans l'annexe (*Procédure d'élection*).

AVANT-PROJET DE RESOLUTION
CONSEIL DES DELEGUES

POLITIQUE DU MOUVEMENT EN MATIERE DE COMMUNICATION

Le Conseil des délégués:

rappelant la résolution 6 adoptée par le Conseil en 1995,

1. *accueille avec satisfaction* le rapport du Forum de la communication du Mouvement créé consécutivement à cette résolution,
2. *félicite* le secrétariat de la Fédération, le CICR et les Sociétés nationales pour le travail accompli,
3. *adopte* le rapport du Forum et *demande* qu'il soit mis en oeuvre en tant que politique actuelle du Mouvement en matière de communication, et, en particulier:

(a) *invite* toutes les Sociétés nationales à réaliser le 8 mai de chaque année, une campagne autour de l'insigne (pin) Croix-Rouge/Croissant-Rouge — suivant le modèle de la campagne de la Croix-Rouge britannique et avec un emblème combinant la croix et le croissant — afin de renforcer partout dans le monde l'image de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de se doter d'un support de promotion pour les futures campagnes mondiales, notamment pour les activités du Mouvement à l'occasion du changement de millénaire,

(b) *appuie* l'élaboration d'un annuaire des responsables de l'information au sein du Mouvement ainsi que la mise en place d'un système d'alerte destiné à favoriser la communication entre les services chargés de l'information dans le Mouvement et à leur permettre d'améliorer la façon dont ils traitent les questions médiatiques,

(c) *approuve* la création d'un site web administré par le secrétariat de la Fédération et *engage* les Sociétés nationales et le CICR à soutenir le projet en fournissant des documents destinés au site, en contribuant à son financement, et en le reliant à leur propre site,

(d) *se félicite* du projet pilote de formation aux médias financé par la Croix-Rouge britannique et géré par le CICR au nom du Forum, et *demande* qu'il soit intégré au programme de renforcement des capacités de la Fédération. Il *demande*

également au CICR, à la Fédération internationale et aux Sociétés nationales d'en assurer le financement futur,

(e) *se félicite* du message de promotion télévisé produit par le CICR, au nom du Forum, à l'intention des Sociétés nationales et *demande* à toutes les composantes du Mouvement d'en favoriser la diffusion;

(f) *approuve* les contacts établis avec des chaînes de télévision internationales de premier plan aux fins de promouvoir les valeurs du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que ses activités destinées aux victimes des conflits ou d'autres catastrophes et aux personnes les plus vulnérables, et *rend hommage* à la Croix-Rouge américaine pour le soutien apporté à ces initiatives,

(g) *fait sienne* la liste des messages-clés établis par le Forum et *demande* aux services de l'information et de la communication du Mouvement d'en encourager l'utilisation,

4. *prend note* avec reconnaissance des contributions financières, sous forme d'affiliation au Forum de la communication du Mouvement, des Sociétés nationales d'Afrique du Sud, d'Australie, de Belgique, de Chine (ex-section de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique), de Colombie, des Etats-Unis d'Amérique, du Liban, de Malaisie, d'Ouganda et du Royaume-Uni,
5. *exprime* sa gratitude particulière aux Sociétés nationales d'Italie et de Norvège pour leur contribution financière aux dépenses de fonctionnement du Forum,
6. *apprécie* également le soutien financier et administratif offert par le CICR, le secrétariat de la Fédération, la Croix-Rouge américaine, la Croix-Rouge de Belgique, la Croix-Rouge britannique et la Croix-Rouge sud-africaine,
7. *convient* que le Forum de la communication du Mouvement devrait poursuivre ses travaux en vue d'exécuter les projets prévus, d'envisager d'autres initiatives de communication pour le Mouvement et de faire rapport en 1999 au Conseil des délégués,
8. *invite* les Sociétés nationales à soutenir les travaux du Forum en contribuant à ses dépenses de fonctionnement en 1998 et 1999.